

Dossier d'inscription SECTEUR JEUNES valable de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Adresse : 2 chemin du parc 10300 Sainte-Savine

Le Secteur Jeunes est un espace dédié aux jeunes collégiens de 11 à 15ans, ouvert le mercredi de 13h30 à 18h00. Pendant les vacances scolaires , la structure est ouverte de 9h à 18h. Des soirées de 19h à 22h00 sont programmées en fonction des périodes et sur différentes thématiques.

Se retrouver entre jeunes, échanger, imaginer des projets, s'informer, le Secteur Jeunes propose aussi de nombreuses activités, sorties et soirées organisées par l'équipe d'animation.

Notre fonctionnement permet de répondre aux besoins et envies d'autonomie qu'expriment les jeunes, en conservant un cadre adapté à chacun et sécurisant pour eux et leur famille. Le Projet Pédagogique est disponible sur simple demande.

L'INSCRIPTION

Pour inscrire votre enfant au Secteur Jeunes, vous devez remplir le présent dossier en joignant les documents demandés ci-dessous.

Fiche à remplir :

- Fiche d'inscription et autorisations ;
- Fiche sanitaire de liaison ;
- Charte du Secteur Jeunes ;
- Autorisation de prises de vues et diffusion d'images ;

**Le dossier d'inscription est à rendre en intégralité auprès du Guichet Unique d'Accueil de la Maison des Viennes.
52 Rue Paul Doumer 10300 Sainte-Savine**

CONTACT

Directeur ACM secteur jeunes : BAH Moussa : 06.16.72.34.20 / bah.m@ste-savine.fr

Fiche Individuelle d'inscription au secteur jeunes

Collégien

Cadre réservé à l'administration :

Dossier reçu le :

par :

Traité le :

par :

Observations:

.....

Pièces à fournir pour toute inscription :

> Documents du dossier :

- Fiche individuelle d'inscription
- Fiche sanitaire de liaison
- Formulaire d'autorisation de prise de vues et diffusion d'image
- Autorisation de communication d'informations municipales par mail

> Justificatifs à transmettre :

- Assurance scolaire / extrascolaire – Responsabilité civile
- Copie des vaccins obligatoires et à jours
- Jugement de divorce ou de séparation fixant les modalités de garde
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures énergies)
- PAI (Projet d'accueil individualisé) à renouveler tous les ans pour les enfants concernés

RENSEIGNEMENTS

Enfant :

NOM :Prénom :

Adresse : représentant 1 Représentant 2

Date et lieu de naissance :

Collège:

Classe :

Représentant 1 :

NOM:.....Prénom:.....

Adresse:

Code postal: Ville:

Adresse électronique :

Profession:.....

Tel: dom:.....port:.....Pro:.....

Situation familiale : Marié Séparé Vie maritale Divorcé Veuf

Célibataire

Lien de parenté: Père Mère Beau-père Belle-mère Famille d'accueil

autres:.....

Représentant 2 :

NOM:.....Prénom:.....

Adresse:

Code postal: Ville:

Adresse électronique :

Profession:.....

Tel: dom:.....port:.....Pro:.....

Situation familiale : Marié Séparé Vie maritale Divorcé Veuf

Célibataire

Lien de parenté: Père Mère Beau-père Belle-mère Famille d'accueil

autres:.....

Contacts en cas d'urgence : liste des personnes autorisées
à venir chercher l'enfant
(autre que les parents)

Nom-Prénom	N° de Tel	Lien de parenté

AUTORISATIONS

J'autorise mon enfant à : (cochez les autorisations accordées)

- Participer aux sorties, hors de la commune et/ou du département
- Participer aux soirées du Secteur Jeunes
- Partir seul de l'accueil (les jeunes ont la possibilité de quitter l'accueil à partir de 16h30 et entre 12h et 13h30 pendant les vacances)
- Partir seul de l'accueil à partir d'une certaine heure, précisez :.....
- Partir de l'accueil accompagné d'un responsable légal

Je soussigné (e), _____ représentant de l'enfant, déclare exact les renseignements portés sur ce dossier. Je m'engage à informer la ville de Sainte-Savine de tous changements relatifs aux informations fournies.

Date:

Signature:



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE



ST^E SAVINE

FICHE SANITAIRE OBLIGATOIRE ACM Secteur Jeunes

ENFANT			
Nom Prénom Date de naissance		Sexe Lieu de naissance	
PARENT 1	PARENT 2		
Nom Prénom Téléphone		Nom Prénom Téléphone	
PERSONNE A JOINDRE EN CAS D'URGENCE			
Nom Prénom Adresse		Téléphone 1 Téléphone 2 Nom et n° de l'assurance	
Vaccination obligatoire			
DTP	Date du dernier rappel		

- Le cas échéant copie de la page du carnet de santé relative à cette vaccination ou attestation d'un médecin justifiant de sa contre- indication.

Renseignements médicaux concernant l'enfant

	oui	non	précision
Traitement médical en cours			Si oui fournir une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine avec la notice et marquées au nom de l'enfant). <u>Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.</u>
Allergie alimentaire			
Allergie médicamenteuse			
Diabète			
Asthme			
Autre allergie			
Autres points à signaler			

- J'autorise le personnel encadrant à utiliser les produits tels que les crèmes solaires, granulés homéopathiques d'Arnica, les crèmes pour les ecchymoses, les brûlures, en cas de nécessité.

oui non

- J'autorise l'organisateur, le cas échéant, à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

oui non

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Conformément au règlement européen sur la protection des données (RGPD). Vous pouvez exercer vos droits en contactant le délégué à la protection des données ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.

En cas de changement de coordonnées ou de données médicales, merci d'en informer l'équipe.

Date

Lu et approuvé, signature

AUTORISATION DE PRISE DE VUES ET DE DIFFUSION D'IMAGES ACCUEIL DE LOISIRS SECTEUR JEUNES

Pour valoriser l'activité de ses services, la Vielle de Sainte-Savine fait ponctuellement intervenir un photographe sur les événements et les actions mises en place par la commune.

Les images prises (photos ou vidéos) sont susceptibles d'être exploitées exclusivement par la Mairie de Sainte-Savine pour la communication et la valorisation du service.

Cela concerne les supports « papier » (revue communale, brochure de présentation de services et/ou de loisirs, flyers, affiches) ainsi que les supports numériques suivants :

le site internet officiel de la Ville (www.sainte-savine.fr) et les pages Facebook officielles gérées par la Ville de Sainte-Savine.

Je soussigné (e)parent ou représentant légal de l'enfant

.....

Cochez le choix retenu :

- J'autorise la Ville de Sainte-Savine à publier un support photographique ou vidéo où peut apparaître le mineur concerné, sur les médias cités ci-dessus.**
- Je n'autorise pas la publication de photographies où peut apparaître le mineur concerné par la Ville de Sainte-Savine.**

Je déclare être le parent ou le tuteur légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorité légale de signer cette autorisation en son nom. J'ai lu et compris la présente autorisation et reconnais les implications à l'utilisation des photographies où pourrait apparaître le mineur concerné.

Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. Et selon la loi informatique et liberté 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit de retrait et de modification des informations vous concernant.

Fait à....., le

Signature du représentant légal

CHARTRE DU SECTEUR JEUNES

Charte élaborée par les jeunes et les animateurs

LE RESPECT :

Définition : le respect c'est considérer les autres, les estimer. Le respect ce n'est pas le fait d'aimer tout le monde. Au Secteur Jeunes le respect est la base de tout

Respect des personnes : Chacun, jeunes, animateurs, bénévoles, familles etc, s'engagent à respecter les autres.

Cela implique :

- d'accueillir tout le monde sans discrimination ;
- d'expliquer le fonctionnement du Secteur Jeunes aux nouveaux ;
- d'être poli dans ses paroles et ses attitudes, surtout lorsqu'il y a un conflit avec quelqu'un ;
- de faire appel aux animateurs quand on rencontre un problème, que l'on a une question ;
- de respecter le voisinage et les gens qui passent devant l'accueille en ne bouchant pas les accès et en évitant le bruit en soirée ;
- de respecter toutes les personnes que nous croisons à l'extérieur ;
- de communiquer toutes infos utiles aux jeunes, aux familles et à l'équipe d'animation ;

Respect des locaux et du matériel : Respecter les locaux et le matériel c'est garantir le fait d'avoir toujours des locaux propres, du matériel en état de marche et donc de pouvoir profiter pleinement des moments passés au Secteur Jeunes.

Cela implique :

- de ranger ce qui est dérangé ;
- de nettoyer ce qu'on salit ;
- de prendre l'initiative de nettoyer le Secteur Jeunes ;
- de participer à la préparation et au rangement des activités ;
- d'utiliser le matériel pour son usage propre (ex : un ballon de basket ne sert pas à pratiquer le foot) ;
- de respecter tous les locaux fréquentés, les chemins parcourus, les véhicules et le matériel prêté au Secteur Jeunes ;

Respect des animations : Respecter les animations c'est garantir leur bon déroulement.

Cela implique :

- d'être sûr de soi lorsqu'on s'inscrit à une activité ;
- d'informer ses parents de toutes les activités que l'on fait ;
- de prévenir le jour d'avant si on ne vient pas ou si on est en retard ;

Respect de la loi : Le Secteur Jeunes, bien que réservé aux adolescents, est un espace public. Chacun doit donc veiller à respecter la loi :

- cigarettes, drogues et alcools sont interdits au Secteur Jeunes ;
- les discriminations, les insultes et autres menaces verbales sont interdites ;
- la violence et tous types de menaces physiques sont interdits ;

LES SANCTIONS :

Définition : les sanctions sont les conséquences d'un manque de respect aux

règles de vies établies par la présente charte, la Loi, ou encore le bon sens. Les sanctions s'appliquent dans le seul but de faire retrouver une attitude adaptée, réparer ce qui a été cassé, mais surtout d'aider à comprendre en quoi l'acte sanctionné n'était pas respectueux. Une sanction est toujours précédée et/ou suivie d'une discussion avec un animateur.

Liste des sanctions :

Cette liste peut être complétée et discutée avec les jeunes. Les présentes sanctions ne se soustraient pas à la Loi.

Actes	Sanctions
Retard ou absence injustifiés sur les activités gratuites	Un rappel aux règles la première fois. L'annulation d'une inscription à une autre activité.
Retard ou absence injustifiés sur les activités payantes ou les sorties	L'annulation d'une inscription à une autre activité.
Attitude inadaptée à la vie en société	Un rappel aux règles. Un renvoi à la maison selon la gravité des faits ou leurs répétitions dans le temps.
Dégradation involontaire	On répare soi-même ou on paye la réparation/le remplacement
Dégradation volontaire	On répare soi-même ou on paye la réparation/le remplacement. Expulsion du Secteur Jeunes pour une durée allant de 1 jour à 3 mois.
Insultes, propos discriminants et tous types de menaces verbales	Expulsion du Secteur Jeunes pour une durée allant de 1 jour à 1 an.
Violences et tous types de menaces physiques	Expulsion du Secteur Jeunes pour une durée allant de 1 jour à 1 an.

APPLICATION DE LA CHARTE :

Chaque 1^{er} jour de vacances scolaires un petit déjeuner de bienvenue est proposé aux jeunes afin de passer un moment convivial, échanger et faire connaissance. Suite à ça les règles sont faites par l'équipe pédagogique en présence de tous les jeunes afin de passer de bonnes vacances. Pour une bonne adaptation et compréhension du fonctionnement de la structure la présence du jeune est très souhaitable le 1^{er} jour des vacances.

La charte s'applique au SECTEUR JEUNES mais également lors des déplacements et activités à l'extérieur. La charte concerne les jeunes, les animateurs, les bénévoles, les prestataires et toutes les personnes rencontrées dans le cadre des activités du SECTEUR JEUNES.

Les animateurs veillent à ce que tout le monde la comprenne et l'applique.

Les familles sont également sollicitées et informées au travers d'échanges par téléphone, par e-mail, ou lors des « journées portes-ouvertes ».

Signature du jeune,

signature de la famille,

